

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00911
Numéro SIREN : 449 516 145
Nom ou dénomination : REBAIS DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2018 sous le numéro de dépôt 4953

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
PRODUITS		
Production vendue	299 000	299 000
Autres produits	3	9 710
Total	299 003	308 710
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
Autres achats & charges externes	213 410	218 042
Total	213 410	218 042
AUTRES CHARGES D'EXPLOITAT.		
Impôts, taxes et vers. assim.	6 030	15 604
Amortissements et provisions	27 745	39 219
Autres charges	1	1
Total	33 776	54 825
RESULTAT D'EXPLOITATION	51 818	35 843
Produits financiers	9	8
Charges financières	2 692	2 893
Résultat financier	-2 682	-2 885
RESULTAT COURANT	49 136	32 958
Produits exceptionnels	1 015	2 055
Charges exceptionnelles	714	10 073
Résultat exceptionnel	301	-8 018
Impôts sur les bénéfices	13 842	8 313
RESULTAT DE L'EXERCICE	35 594	16 627

Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	800	800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	307 858	291 231
Résultat de l'exercice	35 594	16 627
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	352 252	316 658
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	60 957	80 634
Découverts et concours bancaires	34	27
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	60 990	80 661
Emprunts et dettes financières diverses	63	83
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	90 249	90 192
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 124	66 711
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat, Impôts sur les bénéfices	6 858	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		2 892
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	3 483	3 483
Dettes fiscales et sociales	10 341	6 375
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 088	
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	236 855	244 023
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	589 107	560 680

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial	274 000		274 000	274 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag	623 543	613 848	9 695	19 199
Autres immobilisations corporelles	334 727	299 528	35 199	41 596
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	45 590		45 590	45 147
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 277 860	913 376	364 484	379 942
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 800		1 800	13 448
Fournisseurs débiteurs	110		110	
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				10 180
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	7 332		7 332	7 148
Autres créances	88 646		88 646	8 719
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement				517
Disponibilités	81 100		81 100	95 307
Charges constatées d'avance	45 635		45 635	45 418
TOTAL ACTIF CIRCULANT	224 623		224 623	180 739
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 502 483	913 376	589 107	560 680

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etats de synthèse

COGEP.

Attestation d'Expert Comptable**MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de la société
SAS REBAIS DISTRIBUTION
Pour l'exercice du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017

Et conformément à nos accords et aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	589 107
Chiffre d'affaires	299 000
Résultat net comptable (Bénéfice)	35 594

Fait à VIERZON
Le 09/04/2018

Mme CAGNATO Sylvie

REBAIS DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros
Siège social : Le Champ Saint Nicolas REÇU LE
ZAC du Pré Ancel, 77510 REBAIS
449 516 145 RCS MEAUX

05 JUIL. 2018

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX
de répertoirer :

Greffe du Tribunal de commerce
de MEAUX
56 rue Aristide Briand
77100 Meaux

Le 04 juillet 2018

Affaire : REBAIS DISTRIBUTION (SAS) - REBAIS
N/Réf. : EV/JP
Dépôt des comptes annuels

Madame, Monsieur,

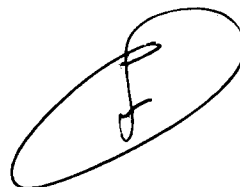
Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants, certifiés conformes, savoir :

- les comptes annuels de la Société (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à la collectivité des associés et la résolution votée.

Vous trouverez également ci-joint un chèque bancaire pour le règlement des frais de dépôt.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Lionel BENOIT



REBAIS DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros

Siège social : Le Champ Saint Nicolas

ZAC du Pré Ancel, 77510 REBAIS

449 516 145 RCS MEAUX

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 35 594,44 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	35 594,44 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	307 857,83 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	343 452,27 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 343 452,27 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Lionel BENOIT
Société GUILLEA



SAS REBAIS DISTRIBUTION

ZAC DU PRE ANCEL
77510 REBAIS

**COPIE
CERTIFIEE CONFORME**



COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

COGEP 

 Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	3
Etats de synthèse	5
Bilan	6
Compte de résultat	8
Annexe	9
Règles et méthodes comptables	10
Notes sur le bilan	12
Notes sur le compte de résultat	18
Autres informations	20
Etats détaillés	21
Bilan détaillé	22
Compte de résultat détaillé	24
Dossier de gestion	27
Liasse Fiscale	37

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe

COGEP.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS REBAIS DISTRIBUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 589 107 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 35 594 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	274 000			274 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	274 000			274 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	627 614	4 012	8 082	623 543
- Installations générales, agencements aménagements divers	291 474	8 471	3 452	296 493
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	38 234			38 234
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	957 322	12 483	11 534	958 270
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	45 147	443		45 590
Immobilisations financières	45 147	443		45 590
ACTIF IMMOBILISE	1 276 468	12 926	11 534	1 277 860

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		12 483	443	12 926
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		12 483	443	12 926
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		11 534		11 534
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		11 534		11 534

Parmi les acquisitions principales de l'exercice :

- SOURCE CENTRALE : 4 015 euros
- VITRINE ZONE PROMO : 2 272 euros
- PANNEAUX ALLEES : 2 090 euros
- TABLE DE CHAUFFE : 1 740 euros
- KIT PANNEAU PRIX FL : 1 239 euros
- SIGNALÉTIQUE MARKET : 1 126 euros
- CPLT DEPOT GARANTIE : 443 euros

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2017
Éléments achetés	274 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	274 000

L'ensemble du fonds commercial présente une durée de vie non limitée. Le fonds commercial est donc non amortissable. Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, un test de dépréciation (comparaison de la valeur comptable et de la valeur actuelle) doit être réalisé, au moins une fois par exercice, pour les fonds commerciaux dont la durée d'utilisation est non limitée, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Le fonds de commerce de Rebaïs a fait l'objet d'un test pour déterminer sa valeur actuelle. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. La dépréciation permet de ramener la valeur nette comptable du fonds commercial à sa

Notes sur le bilan

valeur actuelle.

Pour notre test de dépréciation, nous nous sommes appuyés sur la valeur vénale, à la date de clôture, correspondant au montant qui pourrait être obtenu de la vente du fonds de commerce lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché. Nous avons retenu comme critère les modalités de calcul du prix du goodwill issues des accords communément utilisés au sein du réseau de franchise.

Il en ressort une valeur vénale supérieure à la valeur nette comptable du fonds commercial. Par conséquent, aucune dépréciation n'est requise sur ce poste.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	608 415	13 515	8 082	613 848
- Installations générales, agencements aménagements divers	255 058	12 343	3 452	263 949
- Matériel de transport	33 054	2 525		35 579
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	896 527	28 384	11 534	913 376
ACTIF IMMOBILISE	896 527	28 384	11 534	913 376

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 189 113 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	45 590		45 590
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 800	1 800	
Autres	96 088	96 088	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	45 635	45 635	
Total	189 113	143 523	45 590
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
AUTRES PRODUITS A RECEVOIR	791
Total	791

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FRS FACT NON PARVENUES	18 294
AGIOS A PAYER	34
INTERETS COURUS	63
ASSOCIES INT. COURUS	127
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	3 483
Total	22 000

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	45 635		
Total	45 635		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Eléments imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
Fournisseurs	75	
Ajustement provisions antérieures		224
Remboursements cotisations sociales		791
Total	75	1 015

Résultat financier

	31/12/2017	31/12/2016
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	9	8
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	9	8
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 692	2 893
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	2 692	2 893
Résultat financier	-2 682	-2 885

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Amortissements des immobilisations	639	
Opérations sur exercices antérieurs	75	1 015
TOTAL	714	1 015

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
BNP PARIBAS LEASE	10 613
Autres engagements donnés	10 613
Total	10 613
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Une location financière a été souscrite au 30 juin 2017 concernant les protiques antivol. Cette location est consentie pour une durée de 60 mois. A la date de clôture, le montant restant à payer est de 10 612.80 € HT.

SAS REBAIS DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 8.000 €

Siège Social : Le Champ Saint Nicolas

Zac du Pré Ancel

77510 REBAIS

449 516 145 R.C.S. MEAUX

Exercice clos le 31 décembre 2017

RAPPORTS
du COMMISSAIRE aux COMPTES

SAS REBAIS DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 8.000 €

Siège Social : Le Champ Saint Nicolas

Zac du Pré Ancel

77510 REBAIS

449 516 145 R.C.S. MEAUX

RAPPORT du COMMISSAIRE aux COMPTES

sur les COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS REBAIS DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Opôle de Nancy-Brabois

de d'Évry | CS 60132 | 54603 Villers-lès-Nancy Cedex

03 83 67 69 00 | Fax 03 83 67 64 90 | nancy@expertiscfe.fr

Expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Lorraine et à la compagnie régionale des Commissaires
des près la cour d'appel de Nancy | S.A au capital de 2 765 802 € | 452 260 847 RCS Nancy | APE 6920Z

expertiscfe.fr | www.audecia.com

VILLERS-LÈS-NANCY | TOUL
ÉPINAL | METZ | FREYMING-MERLEBACH
THIONVILLE-YUTZ | VERDUN | COLMAR

Membre du groupe Expertis Cfe

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Villers-Lès-Nancy, le 15 juin 2018

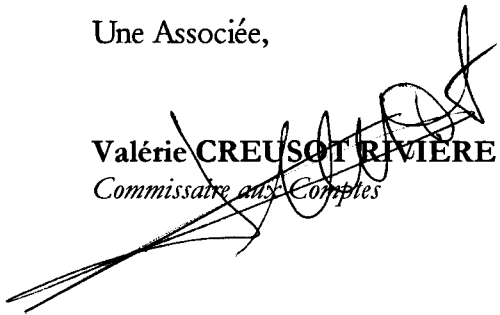
EXPERTIS Partenaires & Associés

Commissaire aux Comptes

Une Associée,

Valérie CREUSOT RIVIÈRE

Commissaire aux Comptes



Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan

ACTIF	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial	274 000		274 000	274 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	623 543	613 848	9 695	19 199
Autres immobilisations corporelles	334 727	299 528	35 199	41 596
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	45 590		45 590	45 147
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 277 860	913 376	364 484	379 942
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 800		1 800	13 448
Fournisseurs débiteurs	110		110	
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	7 332		7 332	10 180
Autres créances	88 646		88 646	7 148
Divers				8 719
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	81 100		81 100	517
Charges constatées d'avance	45 635		45 635	95 307
TOTAL ACTIF CIRCULANT	224 623		224 623	45 418
Charges à répartir sur plusieurs exercices				180 739
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 502 483	913 376	589 107	560 680

EXPERTIS PARTENAIRES et ASSOCIÉS
Commissaire aux comptes

COGEP

22 rue du 11 NOVEMBRE 1918 18100 VIERZON

Tél. 02 48 75 63 21

6

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Bilan

PASSIF	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
Capital social ou individuel	8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	800	800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	307 658	291 231
Report à nouveau	35 594	16 627
Résultat de l'exercice		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	352 252	316 658
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	60 957	80 634
Emprunts	34	27
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	60 990	80 661
Emprunts et dettes financières diverses	63	83
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	90 249	90 192
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 124	66 711
Personnel		
Organismes sociaux	6 858	2 892
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
Etat, Obligations cautionnées	3 483	3 483
Autres dettes fiscales et sociales	10 341	6 375
Dettes fiscales et sociales	2 088	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	236 855	244 023
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	589 107	560 680

COGEP

22 rue du 11 NOVEMBRE 1918 18100 VIERZON

Tél. 02 48 75 63 21

7

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois
PRODUITS		
production vendue	299 000	299 000
autres produits	3	9 710
total	299 003	308 710
CHATS ET CHARGES EXTERNES		
autres achats & charges externes	213 410	218 042
total	213 410	218 042
OUTRES CHARGES D'EXPLOITAT.		
impôts, taxes et vers. assim.	6 030	15 604
amortissements et provisions	27 745	39 219
autres charges	1	1
total	33 776	54 825
RESULTAT D'EXPLOITATION	51 818	35 843
Produits financiers	9	8
charges financières	2 692	2 893
résultat financier	-2 682	-2 885
RESULTAT COURANT	49 136	32 958
Produits exceptionnels	1 015	2 055
charges exceptionnelles	714	10 073
résultat exceptionnel	301	-8 018
impôts sur les bénéfices	13 842	8 313
RESULTAT DE L'EXERCICE	35 594	16 627

EXPERTIS PARTENAIRES et Associés
Commissaire aux comptes

Désignation de la société : SAS REBAIS DISTRIBUTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 589 107 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 35 594 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Des amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

EXPERTIS PARTENAIRES et Associés
Commissaire aux Comptes

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	274 000			274 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	274 000			274 000
- Terrains				
- Constructions sur soi propre				
- Constructions sur soi d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	627 614	4 012	8 082	623 543
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	291 474	8 471	3 452	296 493
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	38 234			38 234
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	957 322	12 483	11 534	958 270
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	45 147	443		45 590
- Prêts et autres immobilisations financières	45 147	443		45 590
Immobilisations financières	90 294	886		91 180
ACTIF IMMOBILISE	1 276 468	12 926	11 534	1 277 860

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		12 483	443	12 926
Apports				
Créations				
Révaluations				
Augmentations de l'exercice		12 483	443	12 926
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		11 534		11 534
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		11 534		11 534

Parmi les acquisitions principales de l'exercice :

- SOURCE CENTRALE : 4 015 euros
- VITRINE ZONE PROMO : 2 272 euros
- PANNEAUX ALLEES : 2 090 euros
- TABLE DE CHAUFFE : 1 740 euros
- KIT PANNEAU PRIX FL : 1 239 euros
- SIGNALÉTIQUE MARKET : 1 126 euros
- CPLT DEPOT GARANTIE : 443 euros

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2017
Éléments achetés	
Éléments réévalués	274 000
Éléments reçus en apport	
Total	274 000

L'ensemble du fonds commercial présente une durée de vie non limitée. Le fonds commercial est donc non amortissable. Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, un test de dépréciation (comparaison de la valeur comptable et de la valeur actuelle) doit être réalisé, au moins une fois par exercice, pour les fonds commerciaux dont la durée d'utilisation est non limitée, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Le fonds de commerce de Rebaix a fait l'objet d'un test pour déterminer sa valeur actuelle. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage. La dépréciation permet de ramener la valeur nette comptable du fonds commercial à sa

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

231

232

233

234

235

236

237

238

239

240

241

242

243

244

245

246

247

248

249

250

251

252

253

254

255

256

257

258

259

260

261

262

263

264

265

266

267

268

269

270

271

272

273

274

275

276

277

278

279

280

281

282

283

284

285

286

287

288

289

290

291

292

293

294

295

296

297

298

299

300

301

302

303

304

305

306

307

308

309

310

311

312

313

314

315

316

317

318

319

320

321

322

323

324

325

326

327

328

329

330

331

332

333

334

335

336

337

338

339

340

341

342

343

344

345

346

347

348

349

350

351

352

353

354

355

356

357

358

359

360

361

362

363

364

365

366

367

368

369

370

371

372

373

374

375

376

377

378

379

380

381

382

383

384

385

386

387

388

389

390

391

392

393

394

395

396

397

398

399

400

401

402

403

404

405

406

407

408

409

410

411

412

413

414

415

416

417

418

419

420

421

422

423

424

425

426

427

428

429

430

431

432

433

434

435

436

437

438

439

440

441

442

443

444

445

446

447

448

449

450

451

452

453

454

455

456

457

458

459

460

461

462

463

464

465

466

467

468

469

470

471

472

473

474

475

476

477

478

479

480

481

482

483

484

485

486

487

488

489

490

491

492

493

494

495

496

497

498

499

500

501

502

503

504

505

506

507

508

509

510

511

512

513

514

515

516

517

518

519

520

521

522

523

524

525

526

527

528

529

530

531

532

533

534

535

536

537

538

539

540

541

542

543

544

545

546

547

548

549

550

551

552

553

554

555

556

557

558

559

560

561

562

563

564

565

566

567

568

569

570

571

572

573

574

575

576

577

578

579

580

581

582

583

584

585

586

587

588

589

590

591

592

593

594

595

596

597

598

599

600

601

602

603

604

605

606

607

608

609

610

611

612

613

614

615

616

617

618

619

620

621

622

623

624

625

626

627

628

629

630

631

632

633

634

635

636

637

638

639

640

641

642

643

644

645

646

647

648

649

650

651

652

653

654

655

656

657

658

659

660

661

662

663

664

665

666

667

668

669

670

671

672

673

674

675

676

677

678

679

680

681

682

683

684

685

686

687

688

689

690

691

692

693

694

695

696

697

698

699

700

701

702

703

704

705

706

707

708

709

710

711

712

713

714

715

716

717

718

719

720

721

722

723

724

725

726

727

728

729

730

731

732

733

734

735

736

737

738

739

740

741

742

743

744

745

746

747

748

749

750

751

752

753

754

755

756

757

758

759

760

761

762

763

764

765

766

767

768

769

770

771

772

773

774

775

776

777

778

779

780

781

782

783

784

785

786

787

788

789

790

791

792

793

794

795

796

797

798

799

800

801

802

803

804

805

806

807

808

809

810

811

812

813

814

815

816

817

818

819

820

821

822

823

824

825

826

827

828

829

830

831

832

833

834

835

836

837

838

839

840

841

842

843

844

845

846

847

848

849

850

851

852

853

854

855

856

857

858

859

860

861

862

863

864

865

866

867

868

869

870

871

872

873

874

875

876

877

878

879

880

881

882

883

884

885

886

887

888

889

890

891

892

893

894

895

896

897

898

899

900

901

902

903

904

905

906

907

908

909

910

911

912

913

914

915

916

917

918

919

920

921

922

923

924

925

926

927

928

929

930

931

932

933

934

935

936

937

938

939

940

941

942

943

944

945

946

947

948

949

950

951

952

953

954

955

956

957

958

959

960

961

962

963

964

965

966

967

968

969

970

971

972

973

974

975

976

977

978

979

980

981

982

983

984

985

986

987

988

989

990

991

992

993

994

995

996

997

998

999

1000

Notes sur le bilan

valeur actuelle.

Pour notre test de dépréciation, nous nous sommes appuyés sur la valeur vénale, à la date de clôture, correspondant au montant qui pourrait être obtenu de la vente du fonds de commerce lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché. Nous avons retenu comme critère les modalités de calcul du prix du goodwill issues des accords communément utilisés au sein du réseau de franchise.

Il en ressort une valeur vénale supérieure à la valeur nette comptable du fonds commercial. Par conséquent, aucune dépréciation n'est requise sur ce poste.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	608 415	13 515	8 082	613 848
- Installations générales, agencements				
- Aménagements divers	255 058	12 343	3 452	263 949
- Matériel de transport	33 054	2 525		35 579
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers	896 527	28 384	11 534	913 376
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	896 527	28 384	11 534	913 376

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 189 113 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	45 590		45 590
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 800	1 800	
Autres	96 088	96 088	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	45 635	45 635	
Total	189 113	143 523	45 590
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
AUTRES PRODUITS A RECEVOIR	791
Total	791

EXPERTIS PARTENAIRES et Associés
Commissaire aux comptes

COGEP

22 rue du 11 NOVEMBRE 1918 18100 VIERZON

Tel. 02 48 75 63 21

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

14

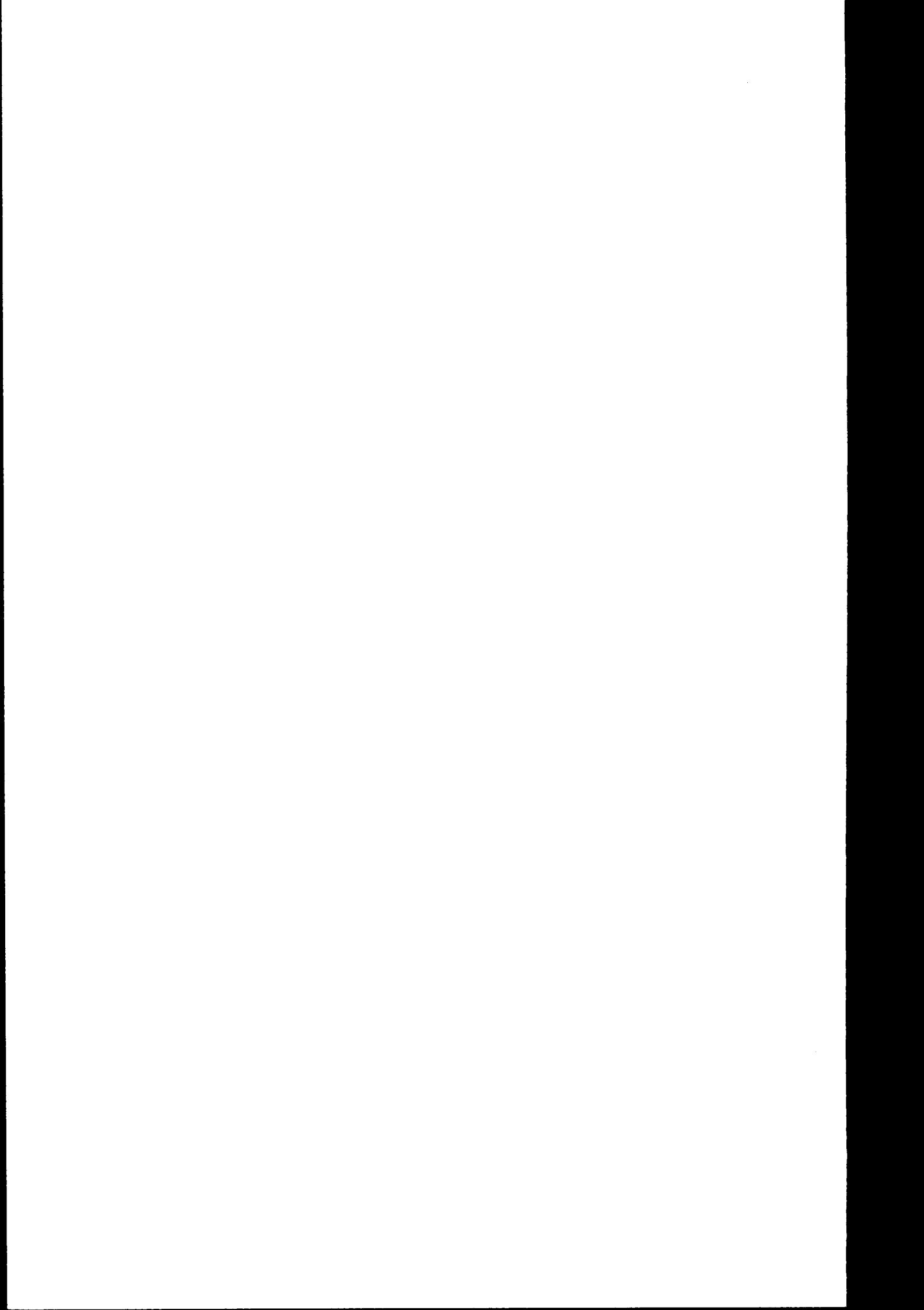
COGEP

22 rue du 11 NOVEMBRE 1918 18100 VIERZON

Tel. 02 48 75 63 21

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

15



Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 8 000,00 euros décomposé en 800 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 236 855 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	34	34		
- à plus de 1 an à l'origine	60 957	19 995	40 962	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	63	63		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 124	73 124		
Dettes fiscales et sociales	10 341	10 341		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 088	2 088		
Autres dettes (**)	90 249	90 249		
Produits constatés d'avance				
Total	236 855	195 893	40 962	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	19 678			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	90 249			
(**) Dont envers les associés				

Un emprunt de 100 000 € a été souscrit en décembre 2015 auprès de la BNP afin de reconstituer le fonds de roulement de l'entreprise. Cet emprunt a une durée initiale de 60 mois et un taux fixe de 1,60 %. Il est garanti par un nantissement en Bème rang sur le fonds de commerce dévolu par l'entreprise.

EXPERTIS PARTENAIRES et ASSOCIES
Commissaire aux comptes

COGEP

22 rue du 11 NOVEMBRE 1918 18100 VIERZON

Tél. 02 48 75 63 21

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

16

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FRS FACT NON PARVENUES	18 294
AGIOS A PAYER	34
INTERETS COURUS	63
ASSOCIES INT. COURUS	127
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	3 483
Total	22 000

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	45 635		
Total	45 635		

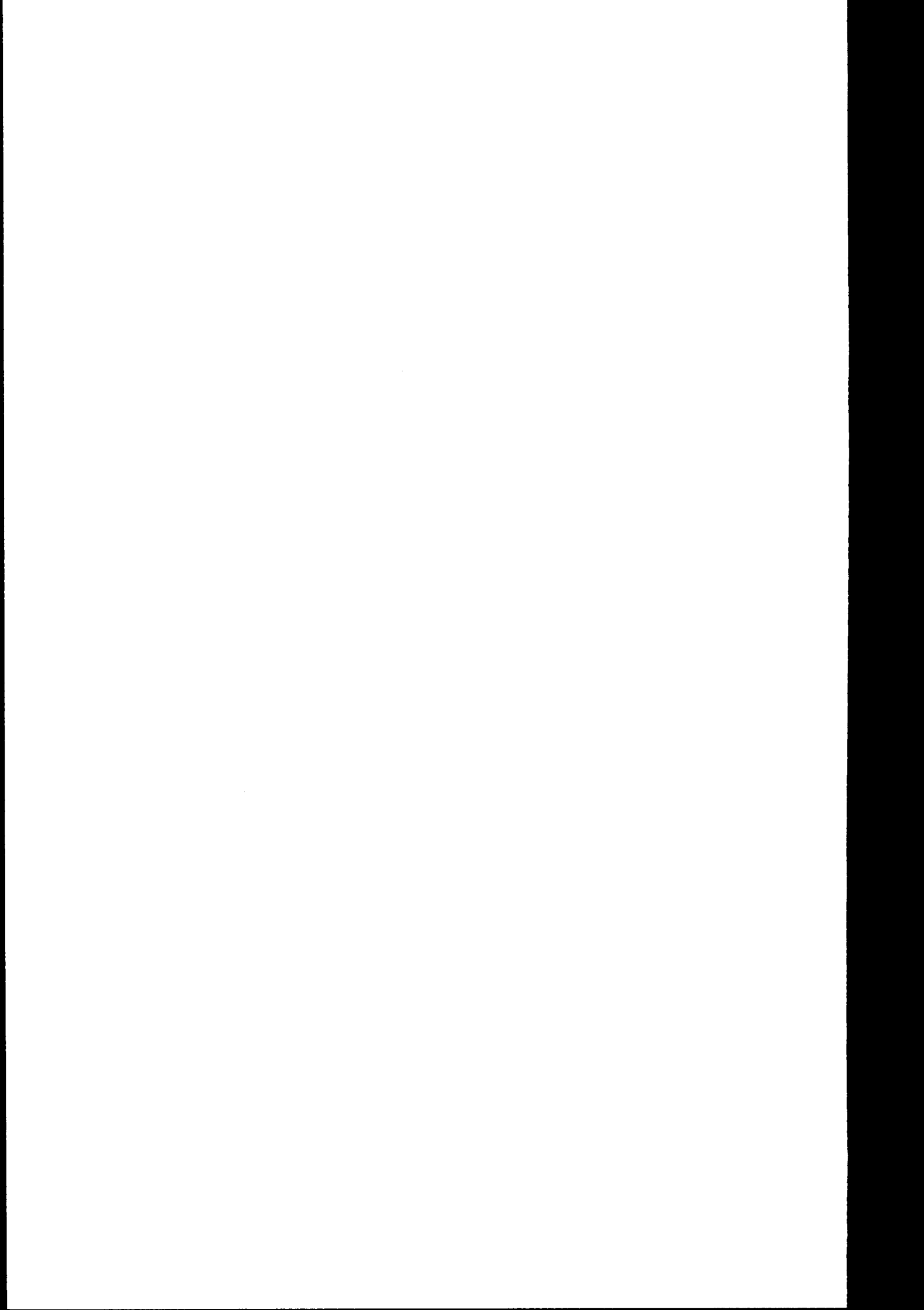
COGEP

22 rue du 11 NOVEMBRE 1918 18100 VIERZON

Tél. 02 48 75 63 21

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

17



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Eléments imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
Fournisseurs		
Ajustement provisions antérieures	75	224
Remboursements cotisations sociales		791
Total	75	1 015

Résultat financier

	31/12/2017	31/12/2016
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	9	8
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	9	8
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilés	2 892	2 893
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	2 892	2 893
Résultat financier	-2 882	-2 885

XPERTIS PARTENAIRES et ASSOCIÉS
Commissaire aux comptes

COGEP

22 rue du 11 NOVEMBRE 1918 18100 VIERZON

Tél. 02 48 75 63 21

18

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Amortissements des immobilisations	639	
Opérations sur exercices antérieurs	75	1 015
TOTAL	714	1 015

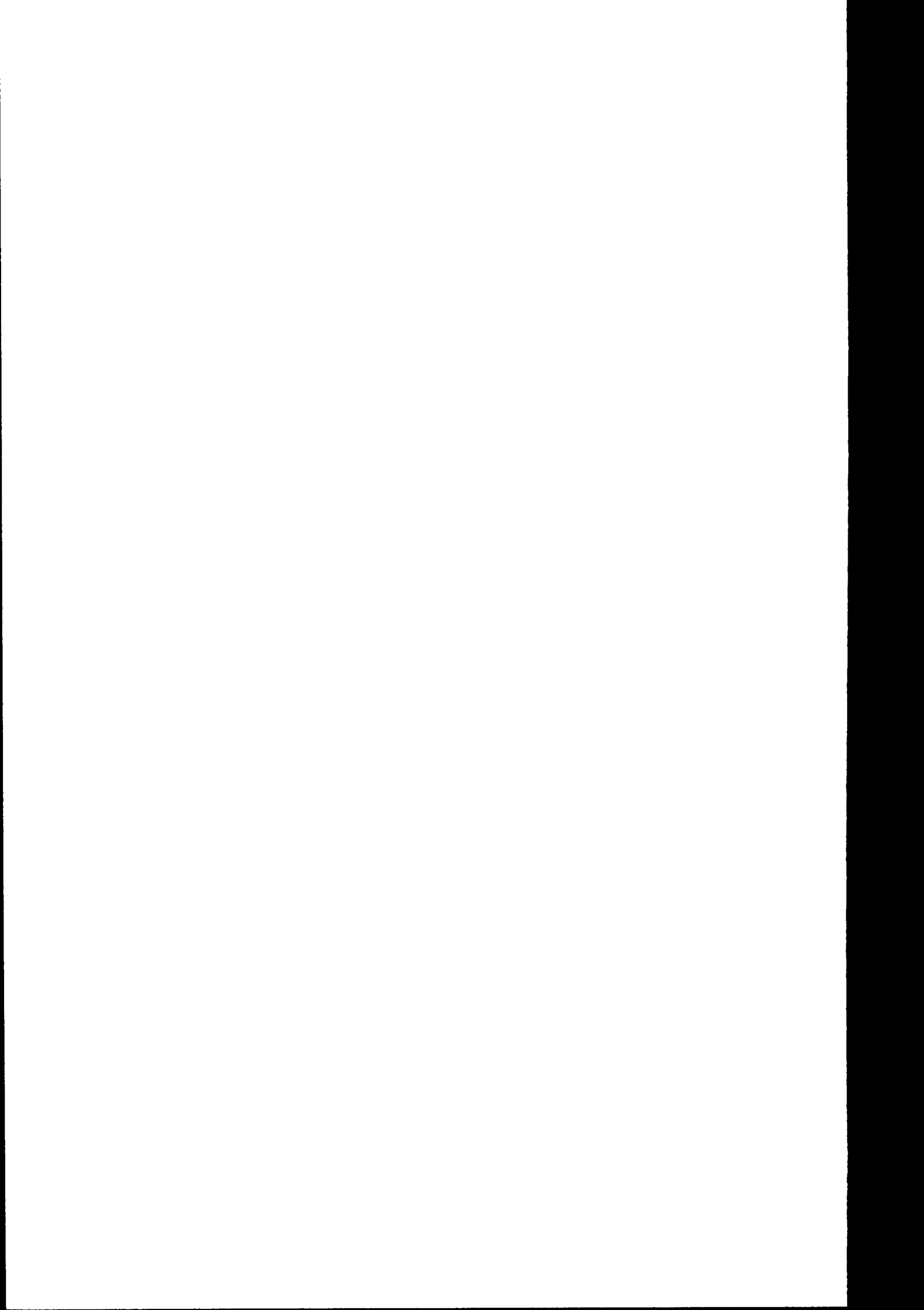
COGEP

22 rue du 11 NOVEMBRE 1918 18100 VIERZON

Tél. 02 48 75 63 21

19

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable



Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
BNP PARIBAS LEASE	10 613
Autres engagements donnés	10 613
Total	10 613
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Une location financière a été souscrite au 30 juin 2017 concernant les protiques antivol. Cette location est consentie pour une durée de 60 mois. A la date de clôture, le montant restant à payer est de 10 612,80 € HT.

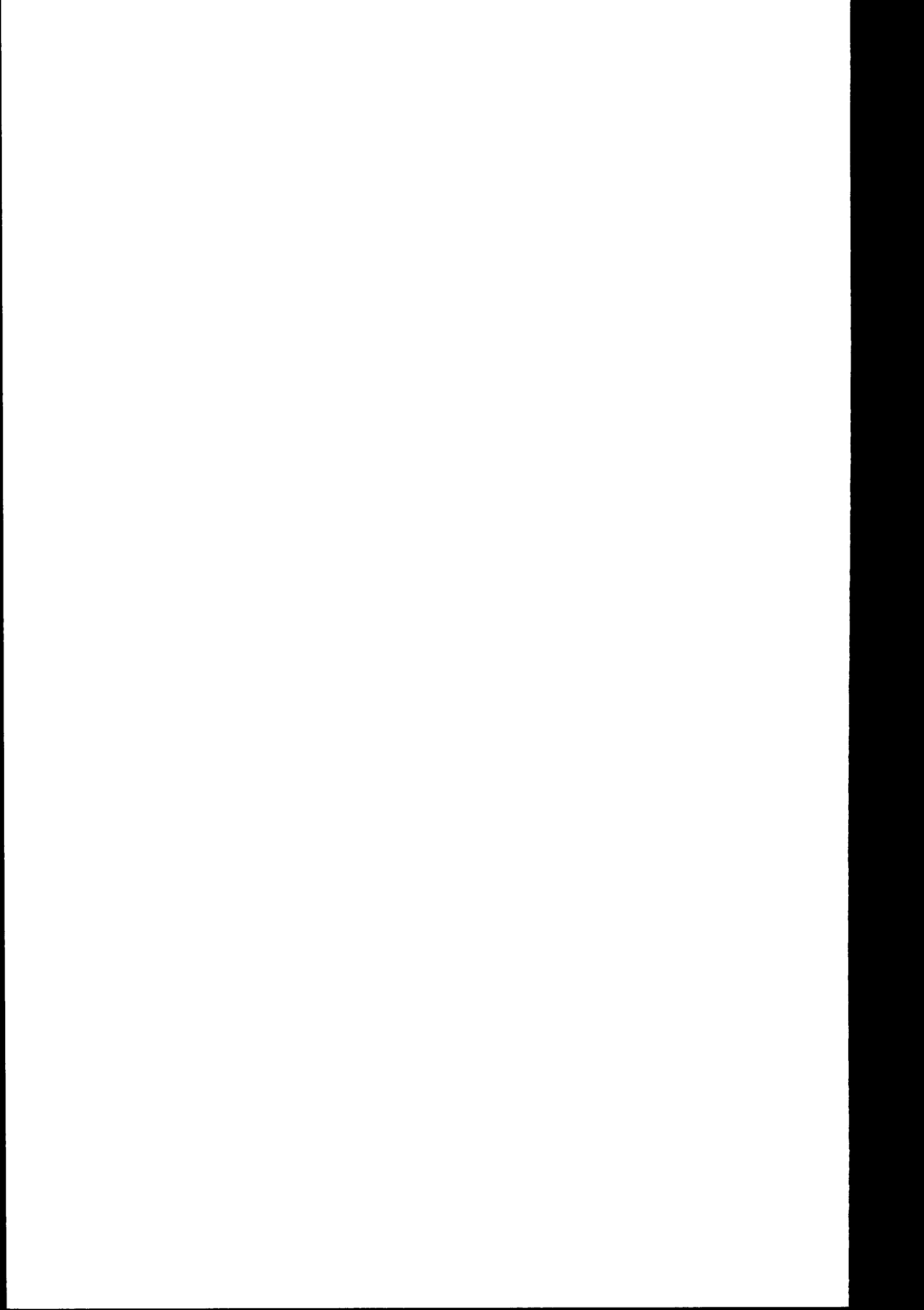
EXPERTIS PARTENAIRES et Associés
Commissaire aux comptes

COGEP

22 rue du 11 NOVEMBRE 1918 18100 VERZON

Tel: 02 48 75 63 21

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable



SAS REBAIS DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée au capital de 8.000 €

Siège Social : Le Champ Saint Nicolas

Zac du Pré Ancel

77510 REBAIS

449 516 145 R.C.S. MEAUX

***RAPPORT SPECIAL du COMMISSAIRE aux COMPTES
sur les CONVENTIONS REGLEMENTEES***

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce.

Fait à Villers-lès-Nancy, le 15 juin 2018

EXPERTIS Partenaires & Associés

Commissaire aux Comptes

Une Associée,

Valérie CREUSOT RIVIERE

Commissaire aux Comptes

VILLERS-LÈS-NANCY | TOUL

ÉPINAL | METZ | FREYMING-MERLEBACH

THIONVILLE-YUTZ | VERDUN | COLMAR

